TRACER LA VOIE : LE PLAN D'ACTION COMME OUTIL DE CHANGEMENT

Lorsque les municipalités acceptent d'adhérer à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et d'entreprendre des activités dans ses dix domaines d'engagement, elles s'engagent également à élaborer un plan d'action. Les plans d'action sont des outils aux divers objectifs. L'élaboration d'un tel plan offre une occasion unique d'établir un dialogue entre les employés municipaux, les élus, les citoyens, les groupes communautaires et les organismes locaux. Un tel dialogue permet d'identifier des secteurs prioritaires nécessitant une action immédiate et de favoriser un engagement communautaire conduisant à une plus grande appropriation des questions qui y sont discutées. Le plan d'action peut alors servir de mécanisme de responsabilisation accrue et de guide pour le développement et la mise en œuvre d'initiatives. À mesure que des progrès sont réalisés dans l'exécution du plan, il est possible de s'en servir pour asseoir la planification et les interventions futures.

Dans le présent chapitre, six municipalités de la Coalition nous font part de leurs réflexions sur les objectifs, les avantages et le processus d'élaboration d'un plan d'action. Sur la base de leurs propres expériences, elles explorent différents aspects des plans d'action, dont l'élaboration de plans concrets, les motifs qui en sous-tendent la création et les opportunités qu'ils peuvent créer. Leurs réflexions soulignent l'utilité de tels plans comme outils pouvant mener à des changements significatifs et concrets.

Section 1
L'IMPORTANCE DE CRÉER UN PLAN D'ACTION
A) New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Section 2
ÉLABORER UN PLAN D'ACTION CONCRET
A) Stratford (Île-du-Prince-Édouard)
B) Whitehorse (Yukon)
C) Ottawa (Ontario)

Section 3
RENDRE LES CHOSES POSSIBLES GRÂCE À UN PLAN D'ACTION
A) Lethbridge (Alberta)
B) Brooks (Alberta)